

# CAPa Jardinier

# Paysagiste

## Un diplôme vers l'emploi !



### CHAMP PROFESSIONNEL :

- AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



### OUVRIER ET OUVRIÈRE OU JARDINIER ET JARDINIÈRE PAYSAGISTE :

Le ou la jardinier•e ou l'ouvrier•e du paysage aménage et entretient les jardins privés ou les lieux publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

LES MÉTIERS :



### AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Poste que l'on retrouve dans les collectivités territoriales. Pour entretenir et aménager les espaces verts publics.

### Insertion / Indicateurs:

- Moyenne 2016-2017-2018 : 79 % de réussite aux examens
- 7 mois après la formation (sorti en juin 2017) :
  - 77 % de poursuite d'études après examens
  - 23 % sur le marché du travail dont 33 %/en emploi.
- Possibilité de poursuivre en BP, Bac Pro, etc...

### Contenu de la formation :

- Domaine commun :**
  - Mathématiques, français,
  - Histoire-géographie, vie sociale et professionnelle,
  - Biologie-agronomie, économie, sport.
- Domaine professionnel :**
  - Technique (reconnaissance des végétaux, technologie paysagère, techniques de culture),
  - Travaux pratiques, Anglais professionnel,
  - Module d'Initiative Professionnelle : aménagements diversifiés et innovants.

### Organisation de l'alternance :

- Formation d'une durée de 800 h maximum, 400 h sur un an,
- Alternance : sur une année 12 semaines de cours au CFA (35 h hebdomadaire) en moyenne et 5 semaines de congés payés,
- Certification du diplôme : Contrôle en cours de formation et épreuves terminales,
- Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture.

### Les + de la formation :

- Voyage d'études \* en France ou à l'étranger
  - Sorties pédagogiques (exposition, visite, etc)
  - Sauveteur Secouriste du Travail
  - Accompagnement, tutorat.
- (\*Sous réserve de financements (actions, subventions) )

### Conditions d'entrée en formation :

- Sans condition de diplôme pour ceux qui ont entre 16 ans et 29 ans,
- Entre 15 et 16 ans et avoir suivi le cycle complet de 3<sup>ème</sup>,
- Au-delà de 29 ans possible sous condition : contacter le CFA ,
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

### Equipements :

- Salle informatique, centre de ressources,
- Atelier agroéquipement,
- Plateau maçonnerie paysagère,
- Jardins des ronds, arboretum.

MAJ 17/10/2020



## « Guillaume • CAPa

J'ai choisi le métier de paysagiste parce qu'on est en contact tout le temps avec la nature, les plantes.



## « Pierre • CAPa

Ce qui me plaît dans ce métier de paysagiste, c'est la diversité du travail avec les plantes.



## « Laura • CAPa

J'ai choisi la voie de l'apprentissage car je voulais travailler et en même temps avoir des connaissances. L'apprentissage me permet d'être indépendante plus rapidement, et me donne confiance.



80 % DES JEUNES ONT UN EMPLOI  
A LA SORTIE DE LA FORMATION  
(dont 76 % en CDI) *Moyenne sur le  
centre de formation de Kerliver*



### Salaire des apprentis\*\* (SMIC horaire au 01/01/2020 : 10,15 €)

Période d'apprentissage	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 <sup>ère</sup> année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 <sup>ème</sup> année	39 %	51 %	61 %	100 %

\* Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti.

### RÉMUNÉRATION :

Exemples de salaires mensuel : au 01/01/2020

Tom, 17 ans en CAPa TP 1<sup>ère</sup> année (27 %) = 415.64 €

- Sébastien, 20 ans en BPA  
Pépinières 2<sup>ème</sup> année (51 %) = 785.10 €

- Audrey, 18 ans en 1<sup>ère</sup> Bac-Pro T.P. (43 %) = 661.95 €



### INFOS PRATIQUES :

#### Condition d'inscription :

- AFFELNET ou directement auprès du CFA.

#### Accompagnement

- Entretien avec l'équipe pédagogique,
- Tests de positionnement (soutien scolaire),
- Aménagement de parcours individualisé,
- Appui à la signature du contrat d'apprentissage.

#### Tarifs des prestations (Tarifs au 01/09/2019)

- Pension complète (64,53 € la semaine au CFA)  
(Hébergement, petit déjeuner et dîner au lycée de Châteaulin + déjeuner à Kerliver)
- Demi-pension = déjeuners à Kerliver (28,00 € / semaine)
- Rétrocession de photocopies (par année scolaire) : 68,73 €

#### Aides particulières

- Aide au permis de conduire,
- Carte d'étudiant des métiers,
- Allocation Personnalisée au Logement,
- Loca-pass (Dépôt de garantie pour le logement),
- Informations sur les différentes aides à la rentrée par le CFA.

#### Contacts

- Secrétariat : 02 98 20 00 08
- email : cfppa.hanvec@educagri.fr

